L'ABEILLE.

CONDITIONS:

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit *au bureau* de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de quinze lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR BOSTON.

Le brick paquebot **LAGRANGE**, capt. Collins, ayant une grande partie de son chargement à bord, partira sous peu; pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
14 janv STETSON & AVERY.

POUR NEW-YORK, (paquebot du 20.)

Le navire neuf **HUNTSVILLE**, capt. Stoddard, partira le jour ci-dessus fixé, pour fret ou passage s'adresser à bord, première rangée audessous du marché, ou à
13 janvier FOSTER & HUTTON.

POUR PORT AU PRINCE.

La belle goëlette (paquebot) **UNITED-STATES**, capit. Samuel Greenhead, ayant la moitié de son chargement engagée, sera expédiée dans 6 ou 8 jours; pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à vis les Magasins-Bleus, ou à
12 janvier J. W. ZACHARIE & CO.

POUR SAVANNAH.

La belle goëlette **PATRIOT**, capitaine Ney, est maintenant prête à recevoir du fret, et sera expédiée sous peu; pour fret ou passage s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Louis, ou à
5 janvier STETSON & AVERY.

POUR MATANZAS,

La goëlette fine voilière, avantageusement connue, **TITA**, capit. Capo, partira sous le plus bref délai, ayant tout son chargement prêt. Pour passage seulement, ayant de bons amménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à
ESTEVANELL & COURVAL,
4 janv Nouvelle Levée, no. 6.

POUR LIVERPOOL.

Le navire A 1 **MARY & SUSAN**, capitaine Pierce, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
3 janv LINCOLN & GREEN.

POUR LA MOBILE.

Le brick **DELIGHT**, capt. Story, peut recevoir un chargement à bas prix, si l'on s'adresse de suite à bord, entre les deux marchés, ou à
3 jan H. PERRET & CHARBONNET.

A FRETER.

La belle goëlette **PATRIOT**, capitaine Nye, du port de 111 tonneaux ou enviro 800 barils. S'adresser à bord, en face de la maison Marigny, ou à
5 déc STETSON & AVERY.

A FRETER.

La belle goëlette **COURIER**, capitaine Burnet, du port de 111 tonneaux. S'adresser à bord, en face de la Douane, ou à
21 déc J. W. ZACHARIE & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le navire neuf **LIBERTY**, A. 1 cap. Davis, partira pour la destination ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
YORKE, MACALESTER & CO.
20 déc [illegible] du Camp.

ON demande à acheter une goëlette de première classe, du port de 1000 à 1200 barils. S'adresser à
19 déc THEOD. NICOLET & CO.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, **VOLTA**, capt. Sylvestre, ayant la majeure parti de son chargement engagée, partira sans délai; pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord, ou à
13 déc J. W. ZACHARIE & CO.

POUR PORT-AU-PRINCE.

Le beau brick (paquebot) doublé et chevillé en cuivre, **GEN. VICTORIA**, capitaine Henry Bradley, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
10 déc J. W. ZACHARIE & CO.

POUR BORDEAUX.

Le navire français, fin voilier **TRINITE**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine BETTUS, sera expédié sous peu: pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 15 ou 20 passage, s'adresser au capitaine, à bord vis-à-vis la rue Toulouse, ou à
6 déc—15 P. E. SORBÉ.

NOUVEAU BAZAR DE PARFUMS.
Rue Royale entre Ste. Anne et Dumaine.

L. CHOISNE a l'honneur d'informer le public et particulièrement les dames, qu'il vient de recevoir de France par le Bolivar, un très grand assortiment de parfumeries de 1re. qualité et du plus beau choix, dont voici quelques articles: crême d'amande amère de Demarson; eau de fleur d'orangers triple; eau de rose; Régénérateur des cheveux; huile Phiotrix de Gueiaud, opint liquide; extrait d'eau de Cologne de Demarson; savons superfin à toutes odeurs; parfum de toilette; huile superfines assorties; rouge fin pour la ville et le théâtre; crême de Perse, de limaçon et de concombres très fraiche; poudre de patates pure, pour rafraichir la peau. Plus, un assortiment de cartonnages pour étrennes, de sachet parfumeri; do de jolis gants pour dames; do bourse riches do jarretières; do bretelles en tout genres; do peignes en tout genre, d'écaille, de buffle et autres; do grands peignes nouvelle mode; do brosses à dents, manches d'ivoire &c. do brosses d'habit, à tête unies et à peintures.

L. Choisne est toujours le seul dépositaire du Paraguay Roux, spécifique contre les maux de dents.

N. B. Il prévient les marchands qu'ils trouveront constamment chez lui la crême de Perse de Limaçon, le régénérateur des cheveux, la poudre fine, les huiles et les pommades, de première qualité et à des prix très modérés.
30 déc

RECEMMENT reçu par le navire John & Elizabeth, un assortiment nouveau de BOTTES, BRODEQUINS ET ESCARPINS; aussi, des CHAPEAUX de castor, première qualité, pour hommes et enfans de tout âge. A vendre par G. ARRAIZA,
28 déc Encoi nure Condé et Dumaine.

VINS—60 quarts bque. *Saint Lucar*; 7 pipes *Catalogne*; 2 pipes, 20 quarts do. 34 quarts de bque. Madère de Sicile; vieux Madère en quarts et demi-quarts de bque.; 20 quarts de bque. Malaga doux; 8 do. Madère de Marseille, à vendre par
22 déc. LINCOLN & GREEN.

BRIQUES—30,000 briques allemandes, en débarquement du brick Magdalena, et à vendre par LINCOLN & GREEN. [22 d.

LIGNE DES [illegible]

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit:

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PRICE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août.

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à
FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de chambres. 10 nov.

GRANDE MENAGERIE,
Au coin des rues Condé & St.-Philippe.

CETTE ménagerie consiste en un Lion et une Lionne, de toute grandeur; un Tigre tacheté; un Léopard de toute grandeur; un couple de Panthères de l'Amérique septentrionale, prises dans le Kentucky en 1825; deux Autruches de toute grandeur, le mâle a 10 pieds de hauteur et pèse près de 300 livres; un Chameau d'Arabie, importé dernièrement de la côte de Barbarie; deux Panthères de l'Amérique méridionale, mâle et femelle, habitant dans la même cage; deux Andagants du Bengal, mâle et femelle; un Heron bleu, et un Héron à couronne ou *Gariarci crane*, tous deux d'Afrique; un Ichneumon et un Coiamondis. Outre ces animaux, il y a toute une collection de singes de différentes familles, que les admirateurs de l'histoire naturelle ne verront pas sans intérêt; l'un de ces *messieurs*,

LE CAPITAINE BILL,

fera des tours amusants, sur un petit cheval; il montera et descendra, s'assiéra et se tiendra debout, déploiera des drapeaux, &a.

L'exhibition aura lieu de 10 heures du matin à 5 de l'après-midi, et de 6 heures ½ du soir à 9. Prix d'entrée 50 cents—enfans au-dessous de 10 ans, et domestiques, moitié prix. Il y aura une musique.

N. B. On n'a aucun danger à craindre, tous ces animaux étant enfermés dans des cages de fer. Les messieurs et les dames peuvent venir en toute sûreté, les propriétaires de la menagerie, qui en font eux-mêmes l'exhibition, auront toutes les attentions pour les visiteurs.
14 janv—15

A VENDRE par le soussigné, 9 balles Toile de Bretagne, française, large et étroite, en dépôt dans les *magasins* de la Douane, et ayant droit au *drawback*; 2 balles dito étroite, au magasin du soussigné; Vin rouge de Médoc, en barriques et en caisses; dito de Bordeaux, en barriques; Vieux Vin rouge de Margaux Médoc, de 1827 en barriques; Liqueurs fines, aux *Larmes du Général Foy*, en caisses de 12 bouteilles; Bouchons pour bouteilles, en sacs d'un millier; dito pou. topettes, en sacs de *cinq milliers*; Chaudières à sucre, assorties, et Gueules de fourneaux; Vin rouge, Gruau-la-Rose, en caisses de 12 bouteilles; un Moulin complet pour sucrerie.
7 janv J. B. LABATUT.

LE soussigné a reçu par les navires Hanover et Bolivar, &c. les *MARCHANDISES* suivantes:

Toile cretonne 4-4; perkaline noire et grise; bas et demi bas de soie; dito de coton; mouchoirs de Chollet; popelines; velours de Lyon; tapis; lampes; billes et queues de billard; lampes en cuivre à 3 et 4 becs; glacés de toutes dimensions; porcelaine, verrerie et cristaux. Egalement, ayant droit au drawback, quelques caisses soie à coudre, et bas patent, convenant au marché mexicain.

Vin de Champagne, dito Chambertin et des meilleurs crûs de Bourgogne; marasquino; crême de thé; fleur d'orange au vin de Champagne; eau-de-vie Dantzick, et beaucoup d'autres liqueurs, toutes de premier choix.
A. SENECAL,
30 déc rue de Chartres, no. 147

AVIS—A vendre pour Mme. veuve Yves Le Blanc, reçu par le navire Hanover, capitaine Taylor, venant du Havre, savoir:

Graines de jardinage fraiches, récoltées cette année, comme suit:

Gros choux d'York; gros choux cubes, dit quintal; choux royal, pain de sucre; choux-fleurs mi-durs, de Hollande; carrottes rouges, longues; carrottes rouges, courtes et hatives; béteraves rouges, rondes et hatives, petites raves rouges; idem longues; radis roses saumonées; épinards à larges feuilles; gros poireaux; oignons rouge-pâle; ciboules; céleri plein rose; céleri plein blanc; chicorée frisée de Meaux; chicorée scarole blonde; persil ordinaire; grand persil de Naples; persil frisé; roquette; cresson de fontaine; laitues paresseuses, à grains noires; laitue impériale; laitue Batavia; salsifis, bêtes ou cardes blondes; asperges; tomates; &c. 27 déc

RUE ROYALE No. 188.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis, et le public en général, qu'il a reçu par le navire l'Indien venant de France, UN GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES, telles que *manteaux, bottines et souliers* en [illegible], en satin de toutes couleurs, et en prunelle, pour femmes; aussi un joli choix d'habillemens en drap et en circassienne, casquettes d'enfant, rubans, gants, fleurs et ridicules pour femmes &c. &c.

De plus, en magasin un grand assortiment de marchandises sèches, qu'il offre à vendre en détail, le tout à bon marché.
20 déc—1m V. GOUY.

MAQUEREAUX—100 bls. maquereaux No. 3, en débarquement et à vendre par
9 déc. STETSON & AVERY.

VENTES [illegible]

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Lundi, 30 du courant, à 11 heures du matin, j'exposerai en vente, au domicile de feu James Pitot, à l'encoignure des rues Bourbon et de l'Hôpital, les effets mobiliers dépendant de la succession.
Conditions: comptant. Par ordre de la Cour.
10 jan MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 21 février 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves suivans, appartenant à la succession de feu A. Sylva, savoir: Philippe, nègre âgé d'environ 50 ans; Marie, négresse âgée d'environ 25 ans. Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'Exécuteur Testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.
10 janvier MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 26 du courant, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Etienne Arnaud, *la GOELETTE POMONE*, avec ses agrès et apparaux.
Conditions: comptant. Par ordre de la Cour.
16 janvier MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Jacinto Labiena, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle, à la succession de feu Louis Ferrara. Avis est par le présent donné, à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cou.
[illegible] MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que [illegible] Pillié a présenté une pétition à la cour à l'effet d'être nommé curateur de Céleste Reynault, héritière absente: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
12 janv MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Wm. Norris a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu James M'Karaher, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous 10 jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
11 janv MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que John Hutton, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Peter Haker, avis est donné par le présent à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
10 janv MARTIN BLACHE, régister.

AVIS.

ATTENDU que William F. Palfrey, ex-shériff de la paroisse de St. Martin, s'est adressé à moi et m'a demandé la cancellation des treize effets suivants; savoir:—Un billet de sept-mille cinq-cents piastres, souscrit par lui, comme shériff, le 29 octobre 1822, conjointement avec Isaac L. Baker, John Brownson et John Palfrey, ses cautions—Le second, comme collecteur des taxes, de treize-mille-cent-quatre vingt-sept piastres et vingt et un cents et quart, souscrit par lui le 21 décembre 1822, conjointement avec David Bees, John Muggah, Wm. Greig, Thos. B. Brashear, Robt. Perry et Judiah D. Nixon, ses cautions—Le troisième, comme shériff, de sept-mille-cinq cents piastres, souscrit par lui le 10 février 1823, conjointement avec John Brownson, John Palfrey et M. Arail, ses cautions—Le quatrième, comme collecteur des taxes, de huit-mille-deux cent-quatre-vingt treize piastres et vingt-huit cents, souscrit par lui le 22 novembre 1823, conjointement avec Ranson Eastin, Isaac S. Packer, John Muggah et Wm. Greig, ses cautions—Le cinquième, de dix-mille-cent soixante-deux piastres, souscrit par lui, comme collecteur des taxes, le 18 décembre 1824, conjointement avec R. Eastin, John Muggah, Isaac L. Baker et Wm. Greig, ses cautions—Le sixième, comme collecteur des taxes, de huit mille-sept-cent-dix piastres, souscrit par lui le 30 décembre 1825, conjointement avec Isaac L. Baker, Raymond François et David Weeks, ses cautions—Le septième, comme shériff, de cinq-mille piastres, souscrit par lui le 7 février 1826, conjointement avec John Brownson, M. Arail et John Palfrey, ses cautions—Le huitième, comme collecteur des taxes, de dix-mille-neuf-cent-cinq piastres, souscrit par lui le 23 décembre 1826, conjointement avec Isaac L. Baker, David Weeks, J. J. Rousseau et Wm. Greig, ses cautions.—Le neuvième, comme shériff, de cinq-mille piastres, souscrit par lui le 12 février 1827, conjointement avec John Palfrey, John Brownson et M. Arail, ses cautions.—Le dixième, comme collecteur des taxes, de douze mille sept cent-quatre-vingt-seize piastres, souscrit par lui le 26 décembre 1827, conjointement avec Wm. Greig, David Weeks, J. J. Rousseau et J. L. Baker, ses cautions—L'onzième, comme collecteur des taxes, de treize-mille-neuf-cent-dix-huit piastres, souscrit par lui le 10 janvier 1829, conjointement avec David Weeks, Wm. Greig et Léonard S. Smith ses cautions.—Le douzième, comme shériff, de cinq-mille piastres, souscrit par lui le 2 mars 1829, conjointement avec John Brownson et John Palfrey, ses cautions—Et le treizième, comme collecteur des taxes, de quinze-mille-neuf-cent-soixante piastres et quarante-trois cents, souscrit par lui le 9 janvier 1830, conjointement avec David Weeks, Léonard J. Smith et Wm. Greig, ses cautions:—

Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles les dits effets ne seraient pas cancellés, rayés et annulés, aussi bien que les hypothèques qui en résultent.

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la Nelle. Orléans, le 16 décembre 1831, et dans la cinquante sixième année de l'indépendance des Etats-Unis.
A. B. ROMAN, Gouverneur.
Par le gouverneur,
THO. F. M'CALER, Secrétaire d'Etat.
19 déc—30

LES soussignés viennent de recevoir par le brick Delight, de Marseille, et offrent à vendre en gros et en détail:

15 balles d'Amandes; 100 paniers Huile d'olive, grandes bouteilles; 5 jarres fruits cristalisés et nougat; 2 jarres saucissons; 2 jarres dattes et brignons; 12 caisses de 30 pots thon mariné; 120 liv. truffes marinées, en petits barils; 45 caisses vermicelle, macaroni et lazaigne; 34 douz. paillassons de toutes grandeurs pour les appartemens.

En magasin, reçu par le Havre et par Bordeaux:—prunes fraîches saucissons de Lyon; Fromage pâte grasse, do. de Gruyère, do. croute rouge; ananas, framboises, fraises, cérises conservées; sardines à l'huile et au beurre; pâtés truffés, lièvres, cailles, perdrix, pluviers, foies gras de Strasbourg; truffes conservées; cages et paniers toutes sortes de grandeurs pour oiseaux; marasquin, guignolet, liqueurs assorties, liqueur parisienne des 27, 28 et 29 Juillet.

Aussi—50 caisses pétards, qu'ils vendront en gros et en détail, dans leur magasin encoignure des rues de Chartres et St. Pierre.
19 déc. CLAPIER & MICOUD.

FOIN—200 ballots Foin actuellement reçus et à vendre par
10 janv J. W. ZACHARIE & Co.

VENTES [illegible]

F. McMahon vs. M. Allen; M. Ascoli & Co. vs. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente samedi 28 du courant, à 4 heures, au Principal, 2 tables à manger, des chaises, un sofa, 2 tapis, et autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus, pour loyer de maison.
18 janvier L. DAUNOY, marshal.

D. Wright vs. Sarah Brown.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi 28 du courant, à 3 heures, au bout du rail road du lac Pontchartrain (à Milneburg,) le mobilier d'une buvette, saisi dans l'affaire ci-dessus.
10 jan L. DAUNOY, marshal.

A. M. [illegible] vs. Scates & Co.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi 20 janvier, à 4 heures, dans la rue Poydras, le mobilier d'un café, saisi dans l'affaire ci-dessus.
10 janv. L. DAUNOY, marshal.

Le Maire, les Aldermen et habitants de la Nlle.-Orléans vs. Henry Ramel; Gordon vs. le même; M. Maher vs. le même.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi 8 février prochain, à midi, à la Bourse, la Maison et le Terrain qu'occupait ci-devant le défendeur, situé sur le Canal Carondelet. Le terrain mesure environ 60 pieds de face au dit canal, sur environ 120 pieds de profondeur, plus ou moins, mesure française. Saisie pour paiement de taxes et autres dettes.
6 janv L. DAUNOY, marshal.

Jacques Fenoy vs. J. B. Solers *alias* Cidre, h. [illegible]

EN vertu d'un writ d'alias fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi 1er. février 1832, à midi, à la Bourse, un certain lot de terre situé au faubourg Tremé, mesurant 34 pieds de face à la rue Villeré, sur 80 pieds de profondeur, (mesure française,) entre les rues St. Philippe et Dumaine,—saisi dans l'affaire ci-dessus.
30 déc L. DAUNOY, marshal.

MAGASIN DE VOITURES.

LE soussigné reçoit par presque tous les paquebots du Nord, des voitures de toutes sortes et de toute qualité; il a reçu dernièrement, entr'autres, sept voitures élégantes; dix barouches, à un et deux chevaux; char-à-bancs à impériale fixe; deux barrouches d'un travail achevé, dont une avec des harnais pour 4 chevaux; un élégant tilbury; deux désobligeants et une quantité de cabriolets &c.

Ces voitures sont toutes fabriquées dans les manufactures les plus renommées des Etats-Unis, et il est autorisé à en garantir la plus grande partie. Les amateurs sont invités à venir les visiter.
M. WALTON,
Rue de la Douane, No. 14.

N. B. Il se chargera d'exécuter toute espèce de raccommodages, avec goût et promptitude.
11 janv

Magasin d'articles nouveaux de Paris, Rue Royale, No. 237, entre Ste. Anne et Dumaine.

ALEX. PAYA, arrivé par le Cassander, offre à vendre en gros et en détail un bel assortiment de parfumerie première qualité, librairie, sujets d'histoire, de religion, et romans, gravures de fantaisie, sujets historiques de religion, portraits, tableaux encadrés &a. papiers Français et objets de bureau, bijouterie de tous genres, quincaillerie do. bretelles, porte-feuilles, bronzes, peignes, ciseaux, canifs, nécessaires, fleurs pour coiffures de bals et chapeaux, masques &a. &a. une infinité d'objets de fantaisie.
10 janv

BOUTELOUP,
Coiffeur, rue Royale au coin de la rue Dumaine

A L'HONNEUR de prévenir les dames et messieurs de cette ville, qu'il vient de recevoir par le Tallahassee, un assortiment de Marchandises, consistant en Perruques pour hommes et pour femmes; Implantés; Toupets métalliques et à crochets; Fausse-Queues de toutes couleurs et de différentes longueurs; Bâtons de Pommade, pour lisser et teindre les cheveux; Poudre à teindre les cheveux; Huile Antique de Macassar; Poudre de Cylan pour les dents; Rouge-vert d'Athènes; Poudre de farine de pommes-de-terre; Brosses à tête, à dents, et à ongles; Nécessaires à barbe; Régénérateur; Huile de Philocôme; Pommade de Chérubins pour la peau; Pâte d'amande; Peignes en écailles, Grands Peignes, nouveau genre; un bel assortiment de Coiffures en perles; Fleurs; Bijoux; Bagues en cheveux, montées en or; Savon à la rose; idem d'amande amère; Gants pour hommes et pour femmes; Fers à papillottes, à toupets, pour hommes; Marrotes; Epingles noires, bronzées; Tours indéfrisables et à bandeaux; Frisettes; Nœuds d'Apollon; Peignes à favoris.

On entreprendra toute espèce d'ouvrages en cheveux, tels que Bracelets, Cordons de sûreté, Colliers à jour, Boucles d'oreilles.
12 janv A. BOUTELOUP.

MELASSE—200 Tierçons Melasse, bien conditionnés, à bord d'un chalant, à vendre par TOURNÉ & BECKWITH,
10 janv. Nouvelle Levée, No. 15.

AVIS.—Le soussigné ayant pris en société son frère P. O. Sorbé, à partir du 1er janvier 1832, continuera les affaires sous la raison de *P. E. & O. Sorbé*.
5 janv P. E. SORBÉ.

HARENGS, &c.—500 caisses harengs fumés, 12 dito cranberries, à vendre à bord du brick Lagrange, ou par
3 janv STETSON & AVERY.

SUCRE.—50 boucauts sucre, reçus par le bateau-à-vapeur Volant, à vendre par
31 déc TOURNÉ & BECKWITH.

BLANC DE BALEINE—211 caisses blanc de baleine du "New-Bedford" et de "Nantucket," *en* débarquement du brick Sarah-Ann Alley, à vendre par
29 déc. STETSON & AVERY.

GRAINES DE JARDINAGE.

Le soussigné vient de recevoir par le navire Natchez, un assortiment général de graines de jardinages, de la récolte de 1831.
VALSIN VIGNAUD,
Rue Conti, No. 58, vis-à-vis la Banque de Louisiane, 7 déc

MELLE. AMELIE GOYON, harpiste, élève de [illegible] de Paris, arrivée récemment de cette capitale (par le *Bolivar*), a l'honneur d'offrir ses services au public de la Nouvelle-Orléans; elle espère, par ses connaissances variées en musique, et par les recommandations dont elle est munie présenter aux personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance toutes les garanties désirables. Messieurs les généraux Lafayette et Bernard ont bien voulu la recommander aux personnes suivantes: M. Denis Prieur, maire; M. M. Bouligny, Laurent Millaudon, John Garnier, T. Caire, not; Ch. Derbigny, le col. Morse, H. Perret, Bernard Marigny, Jean-Franç. Canonge, Longpré, et Hertz.

S'adresser, pour lui parler, chez M. T. Caire, notaire, rue St. Louis entre Chartres et Royale.
4 jan.—15

RECEMMENT reçus,—80,000 excellents CIGARRES de la Havane, la plus grande partie sont en quarts de caisses, marqués, en caisses et demi-caisses.
VICTOR DE LA COVA,
16 déc rue St.-Louis, No. 83.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu, samedi 31 janvier, à midi, à la Bourse, *DIX TERRAINS DE PRIX*, situés dans l'Ilet borné par les rues des Peupliers, Philippe et des Châtaigniers, savoir:

Le terrain no. 1, situé à l'encoignure des rues Jackson et des Châtaigniers, mesure 31 pieds 11 pouces de face sur la première rue, et 127 pieds 10 pouces sur la dernière.

Le terrain no. 2, joignant le no. 1, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

Le terrain no. 3 est situé au centre de l'ilet et mesure 31 pieds 11 pouces à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

Le terrain no. 4, joignant le no. 3, est de la même dimension.

Le terrain no. 5, mesure 31 pieds 11 pouces à la rue des Peupliers, sur 159 pieds 9 pouces de profondeur.

Le terrain no. 6, joignant le no. 5, est de la même dimension.

Le terrain no. 7, forme l'encoignure des rues Philippe et Peupliers, et mesure 31 pieds 11 pouces à la première rue, sur 127 pieds 10 pouces à la seconde.

Le terrain no 8, joignant le no. 7, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Philippe, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

Le terrain no. 9, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue des Châtaigniers, sur 159 pieds 9 pouces de profondeur.

Le terrain no. 10, joignant le no 9, est de la même dimension.

Aussi—Quatre autres terrains, situés à l'encoignure des rues du Chêne-vert et Philippe.

No. 1, formant l'encoignure, a 31 pieds 11 pouces de face, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

No. 2, joignant no. 1, même dimension.

No. 3, joignant la profondeur des nos. 1 et 2, mesure 31 pieds 11 pouces de face sur 158 pieds 2 pouces de profondeur.

No. 4, joignant no. 3, même dimension.

Le plan est exposé à la Bourse.

Nota. Les dix premiers terrains seront offerts en bloc, et s'ils ne sont pas vendus de cette manière, on les mettra à l'enchère séparément.

Conditions:—Un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois, en billets sans endossement, mais avec hypothèque. 18 janvier

PAR ISAAC L. M'COY.

EN conséquence de ce que l'acheteur de l'esclave Mary et de ses trois enfans ne s'est pas conformé aux termes et conditions de la vente, les dits esclaves seront de nouveau mis à l'enchère, vendredi 20 du courant, à midi, à la Bourse, aux risques de l'acheteur. Mary est âgée d'environ [illegible] ans, dans le pays depuis 4 ans, cuisinière ordinaire, blanchisseuse et repasseuse; ses trois enfans, Sally, Jim et Felix, sont âgés de 7, 4 et 2 ans, ils sont tous acclimatés et sont garantis.

Conditions: A un an de credit, avec billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par W. Boswell, notaire pub. aux frais de l'acquéreur. 10 jan.

PAR ISAAC L. McCOY.

SAMEDI, 21 janvier prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse, (s'il n'en est autrement disposé à l'amiable,)

Une superbe Habitation,

avec ses dépendances et améliorations, les ustensiles et esclaves qui s'y trouvent. La dite habitation est située au Détour des Anglais, à environ six lieues au-dessous de la Nlle-Orléans, sur la même rive, et bornée d'un côté par l'habitation de M. Morgan, et de l'autre par celle de M. A. Lanaux; elle a 24 arpents de face au Mississipi, sur 40 de profondeur, en se rétrécissant à 6 arpents; elle forme en tout 465 arpents de superficie, dont 350 sont propres à la culture de la canne à sucre, et 160 sont incultivables, le reste est composé de bonnes forêts, à l'exception de 14 arpents de hautes prairies. Cette habitation est entourée de trois canaux et en a un autre qui la coupe à travers; la terre est tellement élevée qu'elle n'a pas été inondée durant les coups de vent du mois d'août dernier. Il s'y trouve suffisamment de souches pour planter 100 arpents de cannes. Il y a sur cette habitation une maison de maître, bien commode; une sucrerie de 65 pieds carrés, un bon moulin, un jeu de chaudières en bon état, une distillerie en briques, capable de distiller annuellement 70,000 gallons de rum; de plus, 30 superbes Esclaves acclimatés, 8 chevaux américains, 6 paires de bœufs créoles, 7 vaches et nombre d'autres animaux, les ustensiles aratoires &c. La terre est bien égouttée, et avec une quinzaine de nègres de plus cette habitation serait probablement susceptible de faire 200 boucauts de sucre la saison prochaine; la levée en face est petite, et elle n'a rien à redouter. Les personnes qui désireraient acheter à l'amiable peuvent s'adresser à M. N. Morse, ou à l'encanteur sus-nommé, qui leur donnera tous les renseignemens désirables, et leur fera connaître les prix et conditions.
15 déc

CIGARRES de la Havane en demi-caisses, quarts et huitièmes de caisses, reçus par l'Aspasia et à vendre par
11 jan J. W. ZACHARIE & Co.

CAFE.—83 sacs Café de la Havane, fin vert, en débarquement de l'Aspasia, à vendre par
11 janv J. W. ZACHARIE & Co.

250 Boucauts sucre 1ère. qualité, une partie sur habitation, et le reste en magasin en ville, à vendre par
10 jan DUCROS & MORPHY.

CIRE BLANCHE, &c. &c.,—30 balles cire blanche, 100 caisses blanc-de baleine, 91 paquets papier de doublage, 200 barrillets clous coupés, en débarquement du navire Alabama, à vendre par
Wm. G. HEWES,
10 jan Rue du Camp, No. 9.

10,000 livres SEL d'Epsom, en demi-barriques, nouvellement reçues, à vendre par
JAMES S. SHAW,
6 janv Encoignure Royale et Douane.

MAQUEREAUX ET CHOCOLAT.—100 barils maqx. No. 2; 150 do. do. No. 3. 74 demi bls. chocolat, en débarquement du navire Tacitus, et à vendre par
6 janvier LINCOLN & GREEN.

ENTREPOT DE VOITURES.
Rue de la Douane, no. 14.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Lewis, de New York, deux barrouches légères, dont une de nouvelle mode.
3 janvier M. WALTON.

BILLET PERDU.—Il a été perdu hier vers 2 heures de l'après midi, dans la rue Toulouse, entre Chartres et Royale, un billet de $378, souscrit par J. Coulon & Co. à l'ordre de E. Debergue, endossé par H. Landreaux fils et par H. Landreaux. Le dit billet date le 1er. octobre, et payable 6 mois de date.

Le paiement de ce billet ayant été arrêté, le public est prévenu de ne pas le négocier. La personne qui l'a trouvé est prié de le remettre au bureau de Landreaux & Chabert, rue Toulouse No. 54. 20 déc—

LETTRES DE CHANGE sur New-York et Paris, à vendre par
29 déc. A. QUERTIER & BOUTIN.

90 bags Saltpetre landing and for sale by
dec 13 LINCOLN & GREEN.

CHOPPAS.—Une caisse de Mouchoirs Choppas, superfins, à vendre par
19 déc Wm. G. HEWES, rue du Camp.

EAU-DE-VIE, &C.—10 demi-pipes Eau-de-Vie de Seignette, 3 pipes Genièvre de choix, 3 pipes Rum de la Jamaïque. Toutes ces liqueurs sont de première qualité et nouvellement reçues. A vendre par
FOSTER & HUTTON,
29 déc rue du Canal, no. 77.

VENTES [illegible]

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le 28 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett.

UNE HABITATION, située au Détour des Anglais, rive droite du fleuve. La dite habitation est bornée d'un côté par celle de M. Fazende, et de l'autre par celle de M. Millingham, mesurant 5 arpens 22 toises de face, sur une profondeur de 40 arpens, avec les bâtisses qui s'y trouvent, conformément au plan qui sera déposé à la Bourse, quelques jours avant la vente.

Conditions:—1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale.

L'acte de vente sera passé par-devant M. O. de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
16 janvier—7

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, lundi 23 du courant, à midi précis, à la bourse de Hewlett.

12 Lots de Terre,
Bien situés et de grande valeur.

1°. 10 LOTS faisant face au bassin du canal Marigny ou rue des Champs Elysées, Moralès et Urquhart, d'après le plan fait par Jos. Pilié, voyer de la ville, et qui se trouve déposé chez C. Pollock, notaire public.

2°. 2 LOTS situés rue Conti, presque vis-à-vis la Banque d'Orléans, mesurant chaque 31 pieds 8 pouces de face sur la dite rue, sur 159 pieds 10½ pouces et formant un demi pouce dans la profondeur, d'après le plan déposé à la bourse et fait par J. Pilié, voyer de la ville, ces terrains sont trop bien connus pour nécessiter de plus amples renseignemens.

Conditions:—Un tiers au 1er. janvier 1833, un tiers au 1er. janvier 1834, et un tiers au 1er. janvier 1835 en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs, de même que la mise en possession à leurs frais.
11 janv—11

VENTE A L'ENCAN,
Par le juge de la Paroisse de Jefferson.

A LA suite de la vente publique de l'habitation et des esclaves dépendants de la succession de feu M. François Mayronne père, lundi, 30 janvier et jours suivans sur la dite habitation, il sera vendu les esclaves suivans:

1. Henri, âgé de 24 ans, bon vendeur et charretier.
2. Green Dixon, âgé de 27 ans, charretier, laboureur et scieur de long.
3. Thérèse, âgée de 22 ans, parfaite blanchisseuse et repasseuse.
4. Kizza, âgée de 22 ans, parfaite blanchisseuse et repasseuse, et un peu couturière.
5. Eliza, mulâtresse de 18 ans, couturière.

Tous garantis des vices et maladies rédhibitoires, et de plus garantis bons sujets.

Conditions:—Payable en deux termes égaux à six et douze mois du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque sur les esclaves et payables à la Nlle.-Orléans.

☞ Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, en l'étude de Mr. Théodore Seghers, notaire public, à la Nlle.-Orléans.
13 janvier—15

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.
1ère. CLASSE DE 1832.
Le tirage aura lieu le Samedi 21 Janvier.
GROS LOT
10,000 Piastres!!!!

1	LOT	DE	$ 5,000	$ 5,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1	"	"	800	800
1	"	"	623	623
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
156	"	"	20	3,180
624	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

Billets Entiers........ $4
Demi Billet........ 2
Quarts de Billet........ 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion.
5 janv J. B. FAGET, *Directeur.*

HUILE de Tanneurs.—50 barils Huile de Tanneurs, à vendre par
FOSTER & HUTTON,
30 déc rue du Canal, no. 77

POISSONS.—50 caisses Poisson sale, en débarquement et à vendre par
30 déc LINCOLN & GREEN.

TOILE DE RUSSIE—10 balles toile de Russie brune, ayant droit au *drawback*, en débarquement et à vendre par
29 déc. STETSON & AVERY.

REMEDE SIMPLE ET EFFICACE

AVIS AU PUBLIC.—Le soussigné prévient qu'il continue toujours la partie d'oculiste, et ceux qui auront besoin de lui, peuvent avec toute confiance, le consulter, à son domicile, rue St. Pierre no 64. Il assure aux personnes qui l'honoreront de leur confiance, qu'elles seront satisfaites de lui, comme l'ont été toutes celles qu'il a traitées et guéries.

Les personnes, qui, par la faiblesse de la vue sont obligées de porter lunettes, pourront par le moyen de son remède, être à même dans peu de jours de traitemens, de pouvoir lire ou écrire sans le secours de leurs lunettes.

Je, soussigné, déclare avoir guéri, dans l'espace de six jours, la vue à M. Challot qui pouvait à peine voir à dix pas devant lui. Il ne refuse sa signature, comme beaucoup d'autres; mais M. Berlet, son beau-fils, et M. Ferdinand Daroy attestent qu'il y voit parfaitement bien.
RAPALLO.
Nlle.-Orléans, 9 janvier 1832.

Je certifie que Mr. J. Rapallo a guéri les yeux d'une de mes négresses, âgée de 28 ans, qui étaient dangereusement affectés par suite de la petite-vérole.
W. W. M'DONOGH.

Je soussigné, certifie que le Dr. Rapallo a parfaitement guérie les yeux de mes deux négresses par le secours efficace de son remède.
Nelle.-Orléans, le 27 décembre 1831.
T. T. MONTFORT.

Mlle. Louise Ardoin certifie que depuis son enfance, elle n'a pu faire usage de ses yeux, pour lire ni écrire distinctement, et que depuis le traitement de Mr. Rapallo, elle a recouvré entièrement la vue.

Elle atteste aussi que sa négresse, qui par la dernière éclipse du soleil a eu la vue très affaiblie, en a recouvré l'usage dans quatre jours.
LOUISE ARDOUIN.

Je certifie que M. Jn. Rapallo a rendu la vue à ma sœur, dont elle était affectée depuis 6 ans, au point d'avoir eu besoin d'un cécité. Elle est parfaitement guérie. Je ne puis que me louer du traitement de M. Rapallo.
J. B[illegible].
N. Orléans, le 20 janvier 1831.

Je certifie que M. Jean Rapallo m'a guéri la vue par son traitement, dans l'espace d'un mois. Je suis âgé de soixante cinq années, et depuis environ cinq ans mes yeux étaient très affectés, je pouvais à peine me conduire; ma vue est parfaitement rétablie. Je ne puis que me louer du traitement du susdit.
N. Orléans, 17 juil 1831.
16 déc. [illegible]

LE soussigné desire acheter [illegible] DOUBLONS.
F. PERRET,
28 dec. Rue Toulouse, No. 62.